

-l'absence de détermination d'effectifs normalisés et d'une politique de recrutement ;

-la prise en charge par les établissements des rémunérations de personnels en activité dans d'autres structures.

Dans le souci de faire améliorer cet aspect de la gestion, la Cour des comptes a notamment recommandé :

- de procéder à la normalisation des effectifs par service et par établissement;
- de mettre en place une politique de recrutement;
- de cesser la prise en charge des personnels détachés, y compris ceux affectés au ministère de la santé.

Une année après ces recommandations, les insuffisances ci-dessus en cause subsistent encore au niveau de certains établissements.

1-Une sous-qualification et un sous-encadrement persistant

Les postes d'encadrement administratif et médical demeurent vacants dans de nombreux établissements.

Le défaut d'établissement des effectifs normalisés n'a pas permis de rendre exhaustivement compte de la situation de ces personnels pour l'ensemble des établissements visités.

1.1-Sous-qualification du personnel administratif

Si des recrutements ont été opérés notamment par le C.H.U de Constantine et les E.H.S de Chéraga, Azur -plage et Zmirli, en revanche un déficit important subsiste au C.H.U de Sidi-Bel-Abbès (8 postes dont celui de directeur de l'administration générale) et à l'E.H.S de Chéraga (48 postes) et de Tixeraine (effectif indéterminé).

A défaut de personnel administratif qualifié, la direction des services administratifs de certains établissements a été confiée à des agents ne présentant pas le profil requis (C.H.U de Sidi-Bel-Abbès, C.H.U de Blida (Unité de Koléa) et E.H.S Azur-plage).L'inadéquation entre le profil exigé et celui des titulaires des postes a atteint des proportions critiques au niveau des deux derniers établissements cités.

A l'unité de Koléa relevant du C.H.U de Blida, les postes de directeurs adjoints des services économiques et de l'infrastructure sont, en méconnaissance des dispositions de l'article 32 du décret n°91-108 du 27 avril 1991 portant statut particulier des directeurs d'administration sanitaire (D.A.S), occupés par des ouvriers professionnels de 1ère catégorie.

Dans le même ordre d'idées, au niveau de l'E.H.S Azur-plage les services des finances, infrastructures et équipements et les bureaux des approvisionnements et de la comptabilité matière sont tous dirigés par des ouvriers professionnels ou des conducteurs.

Les gestionnaires en poste à la date du contrôle n'ont pris aucune mesure pour mettre fin à ces anomalies consignées dans le rapport qui leur a été notifié.